

Un maire supprime les aides sociales pour lutter contre les violences urbaines

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 16 décembre 2020

Source [Valeurs actuelles] Seront concernées toutes les familles dont les membres sont condamnés pour “troubles à l’ordre public” ou ayant fait l’objet d’un “rappel à l’ordre”.

A Valence, dans la Drôme, on ne transige plus avec les violences urbaines. Comme le relatent nos confrères de [France Bleu Drôme-Ardèche](#), la municipalité tape du poing sur la table pour enrayer les violences dans cette ville d’un peu plus de 130 000 habitants. Car après les heurts qui ont émaillé la commune ainsi que celle de Romans-sur-Isère à la Toussaint, avec des soirées agitées, des véhicules brûlés et des policiers pris pour cible, la situation ne pouvait plus durer. Alors, la municipalité a décidé de sanctionner en supprimant les aides sociales et familiales pour tout membre d’une famille condamné pour « *troubles à l’ordre public* » ou ayant fait l’objet d’un « *rappel à l’ordre* ».

La mesure a été votée en conseil municipal ce lundi 14 décembre pour responsabiliser les parents, confirme l’adjoint à la sécurité de la ville interrogé par France Bleu. « *Il est temps que les parents prennent leur responsabilité* », pointe du doigt Pierre-Olivier Mahaux, qui fustige l’utilisation de mortiers contre les forces de l’ordre et les incendies de voitures.

retrouvez l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)